REPUBLIQUE FRANCAISE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE MALESTROIT
SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni en salle Nominoë, en séance publique, conformément à l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents (22) : M. GICQUELLO, MM. LEMBELEMBE, GUILLEMOT, Mme HANGOUET, M. BROGARD, Mme HASQUIN, MM. PAPPENS, THIBAULT, Mme PLANTARD, M. POUESSEL, Mme JOUANNEAU, M. THEBAULT, Mme GAUTHIER, M. BARRE, Mmes KERVAZO, BUNET, GUILLAUME, MM. GUIHARD, Mme JOUAN, M. RONSIN, Mme BLANCHET, M. FORT

Absents ayant donné pouvoir (1) : Mme LE SAUTER LE BEL donne pouvoir à M. GICQUELLO

Absents excusés : (0)

Secrétaire de séance : Mme HANGOUET est nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance

M. le Maire expose :

Bonsoir à toutes et à tous, je vous souhaite la bienvenue au conseil municipal de Malestroit.

Avant d'ouvrir officiellement cette séance, je vous informe qu'en concertation avec mes collègues de l'exécutif, j'ai nommé Monsieur Eflamm LOUIS au poste de Directeur Général des Services de la Ville de Malestroit.

Je lui souhaite la bienvenue pour ce premier conseil, qui est aussi le conseil d'adoption du premier budget de cette nouvelle mandature.

Monsieur Eflamm LOUIS remercie Monsieur le Maire et l'équipe municipale pour leur confiance et indique sa volonté de mettre son expérience et son engagement au service des élus et de la collectivité.

Affaires à l'ordre du jour soumises à délibération du Conseil municipal

Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026

Nous poursuivons cette séance par l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal. Je précise qu'il n'y a pas de formalisme particulier pour l'approbation.

Échanges sur le PV :

Sabrina BLANCHET *signale que certaines phrases du procès-verbal lui semblent incomplètes ou imprécises et demande vérification de deux passages (pages 3 et 24). Elle précise également que, lors de la désignation des représentants aux organismes extérieurs, son groupe ne s'est pas exprimé lors du vote et demande que cette mention soit clarifiée au procès-verbal.*

Vincent POUESSEL *interroge la distinction entre abstention et absence de vote.*
Monsieur le Maire *confirme que les enregistrements audios permettront de vérifier les passages signalés et qu'une correction pourra être apportée. Le Maire indique que, juridiquement, une personne présente dans la salle mais ne participant pas au vote est considérée comme s'abstenant, tandis que le retrait de la salle constitue une situation différente. Le procès-verbal de la séance du 31 mars sera donc approuvé lors du prochain conseil municipal.*

2026_04_28_01 - Délibération portant sur le vote des taux d'imposition

M. le Maire expose :

Nous proposons, comme chaque année depuis 2014 de ne pas les augmenter.

Chacun a bien noté que le taux de la taxe d'habitation, qui était figé de 2020 à 2022, est de nouveau mise en place depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Échanges sur la délibération 2026_04_28_01 :
Néant

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité après vote à main levée :

- *approuve le maintien du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2026 à 40,85%, le maintien du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties 2026 à 56,83% et le maintien du taux de taxe d'habitation 2026 à 15,51%.*

2026_04_28_02 - Délibération portant sur le vote du compte de gestion 2025 - Budget principal

M. le Maire expose :

Nous allons maintenant aborder les finances communales avec une présentation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2025, des affectations des résultats et des budgets primitifs 2026 pour le budget principal et le budget annexe de la Maison de Santé pluridisciplinaire. Ce travail a été mené avec Valérie Plantard, conseillère déléguée aux finances que je remercie. Je tiens également à remercier l'ensemble des membres de la commission des finances.

Nous avons déjà présenté en détail les comptes administratifs et les budgets au cours de la Commission des finances. Vous avez eu communication des budgets avec vos convocations.

Avant de donner la parole à notre nouveau Directeur Général des Services pour une présentation des chiffres, je tiens à souligner quelques éléments majeurs pour ce projet de budget.

Ce budget 2026 est le premier de la mandature. Comme nous nous y étions engagés, nous l'avons construit dans un esprit de sobriété budgétaire, et ce sans augmentation de la fiscalité. Ainsi, nous poursuivons notre effort pour réduire la dette de la ville, dont le capital restant dû au 31 décembre 2025 était de 2,4 millions d'euros.

L'assainissement progressif de nos finances, nous permettra d'envisager au cours du mandat des investissements structurants, notamment le réaménagement et la renaturation du centre-ville.

Ce budget que nous voterons tout à l'heure s'articule autour de trois axes principaux.

Premièrement, le quotidien des Malestroyens. Ainsi, nous prévoyons d'entamer dès cette année l'entretien et l'amélioration de notre complexe sportif et de notre salle des fêtes qui devrait s'étaler jusqu'à la fin du mandat. Par ailleurs, une attention particulière a été portée sur la voirie avec une campagne de Point A Temps et la réfection des accotements de la Quenelle.

Deuxièmement, l'entretien et la sauvegarde de notre patrimoine. Ainsi, nous lancerons cette année les études pour la reconstruction et le réaménagement des vestiges de la Madeleine et de ses abords, afin de donner toute sa place à ce monument historique. Par ailleurs, nous prévoyons des études sur la chapelle Sainte-Anne afin de déterminer les travaux qui pourraient y être engagés après la reconstruction de la Madeleine. Enfin, nous poursuivrons la rénovation de l'oratoire de Pontmain, et je profite de cette prise de parole pour inviter tous les Malestroyennes et les Malestroyens, ainsi que les amis de la Ville à participer à la campagne de financement ouverte avec la fondation du patrimoine. Je remercie particulièrement notre principale donatrice Madame Poisson.

Troisièmement, les travaux de doublement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire doivent démarrer en 2026 afin d'accueillir dès le printemps 2027 les professionnels de santé spécialisés et leurs patients dans un bâtiment flambant neuf.

A noter que nous avons maintenu le budget dédié aux subventions associatives, qui s'élève cette année à 47 000€. Cependant le calendrier de cette année électorale n'a pas permis à la commission Sports, Culture et Vie Associative de se réunir entre la commission des finances et le conseil d'aujourd'hui. L'attribution des subventions, préparé par la commission, sera donc présenté lors de notre prochain conseil afin que les associations reçoivent leur subvention d'ici l'été.

Échanges sur la délibération 2026_04_28_02 :

***Jean-François GUIHARD**, au nom de son équipe, soutient les orientations générales notamment la nécessité d'entretenir et de remettre à niveau les installations sportives et culturelles. Il insiste sur la rénovation des équipements publics (La Poste et la Perception) et demande la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) comme vu en commission des finances. Il demande également si la commune envisage de solliciter une nouvelle dotation départementale.*

***Monsieur le Maire** répond que la commune sollicitera le dispositif dès réception des modalités officielles du Département, sans précision à ce stade sur les projets concernés.*

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité après vote à main levée (5 abstentions : M. GUIHARD, Mme JOUAN, M. RONSIN, Mme BLANCHET, M. FORT) :

- *approuve le compte de gestion 2025 du budget principal.*

2026_04_28_03 - Délibération portant sur le vote du compte de gestion 2025 - Budget MSP

Monsieur le Maire rappelle les éléments présentés précédemment.

Échanges sur la délibération 2026_04_28_03 :
Néant

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité après vote à main levée :

- *approuve le compte de gestion 2025 du budget annexe MSP.*

2026_04_28_04 - Délibération portant sur le vote des comptes administratifs 2025 - Budget principal

Monsieur le Maire rappelle les éléments présentés précédemment.

Échanges sur la délibération 2026_04_28_04 :
Néant

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité après vote à main levée (5 abstentions : M. GUIHARD, Mme JOUAN, M. RONSIN, Mme BLANCHET, M. FORT) :

- *approuve les comptes administratifs 2025 du budget principal.*

2026_04_28_05 - Délibération portant sur le vote des comptes administratifs 2025 - Budget MSP

Monsieur le Maire rappelle les éléments présentés précédemment.

Échanges sur la délibération 2026_04_28_05 :
Néant

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité après vote à main levée :

- *approuve les comptes administratifs 2025 du budget annexe MSP.*

2026_04_28_06 - Délibération portant vote de l'affectation du résultat 2025 - Budget principal

Monsieur le Maire rappelle les éléments présentés précédemment.

Échanges sur la délibération 2026_04_28_06 :
Néant

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité après vote à main levée :

- *décide que le résultat constaté au compte administratif 2025, à savoir 455 088,05 €, est affecté en totalité en report en section d'investissement*

2026_04_28_07 - Délibération portant vote de l'affectation du résultat 2025 - Budget annexe MSP

Monsieur le Maire rappelle les éléments présentés précédemment.

Échanges sur la délibération 2026_04_28_07 :
Néant

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité après vote à main levée :

- *décide que le résultat constaté au compte administratif 2025 du budget annexe MSP, à savoir 53089,22 €, est affecté en totalité en report en section d'investissement*

2026_04_28_08 - Délibération portant vote du budget primitif 2026 - Budget principal

Monsieur le Maire rappelle les éléments présentés précédemment.

Échanges sur la délibération 2026_04_28_08 :
Néant

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité après vote à main levée :

- *Approuve le budget primitif 2026 en équilibre à la somme de 2 858 759,04 € en fonctionnement et 1 872 723,44 € en investissement*

2026_04_28_09 – Délibération portant vote du budget primitif 2026 - Budget annexe MSP

Monsieur le Maire rappelle les éléments présentés précédemment.

Échanges sur la délibération 2026_04_28_09 :
Néant

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité après vote à main levée :

- *Approuve le budget primitif 2026 du budget annexe MSP en équilibre à la somme de 87 000 € en fonctionnement et 1 821 289,22 € en investissement*

2026_03_31_10 : Désignation des conseillers municipaux à la CLECT

M. le Maire expose :

L'intercommunalité va très prochainement installer ses commissions dont la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – la CLECT.

Malestroit dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant dans cette commission et ils doivent être désignés par délibération du Conseil municipal.

Je vous informe que notre équipe, a souhaité proposer ma candidature en tant que membre titulaire, et celle de Vincent POUESSEL en tant que membre suppléant.

Échanges sur la délibération 2026_04_28_10 :
Néant

Après vote à main levée, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour la désignation de M. Bruno GICQUELLO, Maire de Malestroit, comme représentant titulaire de la Ville de Malestroit au sein de la CLECT
- A l'unanimité se prononce pour la désignation de Vincent POUESSEL, comme représentant suppléant de la Ville de Malestroit au sein de la CLECT

2026_03_31_11 : Désignation des conseillers municipaux délégués au sein des commissions de l'Oust à Brocéliande Communauté

M. le Maire expose :

La Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande Communauté dispose de 9 commissions thématiques regroupant les compétences qui lui ont été transférées.

Nous devons, pour chacune de ces commissions désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Je vous rappelle que nous adopterons une seule délibération pour la désignation des délégués. S'il y a plusieurs candidatures pour un poste, nous mentionnerons le résultat du vote dans la délibération.

Je vais donc d'abord vous demander si vous êtes d'accord pour renoncer au vote à bulletin secret pour ne pas alourdir la procédure.

Après délibération, le conseil municipal :

- *A l'unanimité renonce au vote à bulletin secret pour la désignation des représentants dans les commissions de de l'OBC*

Nous allons procéder maintenant en suivant le tableau que vous avez reçu avec votre convocation.

	Titulaire :	***Suppléant :***
Aménagement du territoire	*Bruno GICQUELLO (23 voix) : élu*	*Aurore HASQUIN (19 voix) : élue* *Philippe FORT (5 voix) : non élu*
Finances ***Commande publique***	*Françoise HANGOUET (18 voix) : élue* *Hervé RONSIN (5 voix) : non élu*	*Valérie PLANTARD (18 voix) : élue* *Hervé RONSIN (5 voix) : non élu*
Services aux familles	*Florence JOUANNEAU (23 voix) : élue*	*Laura GAUTHIER (23 voix) : élue*
Cycle de l'eau GEMAPI	*Bruno GICQUELLO (18 voix) : élu*	*Viviane KERVAZO (23 voix) : élue*
Economie	*Yoann THEBAULT (18 voix) : élu*	*Valérie PLANTARD (19 voix) : élue*
Culture Tourisme	*Vincent POUESSEL (18 voix) : élu*	*Aurore HASQUIN (18 voix) : élue*
Social – accès au droit – santé	*Francoise HANGOUET (18 voix) : élue*	*Sylvie Guillaume (18 voix) : élue*
Environnement – PCAET Déchets	*Jean-Marc PAPPENS (18 voix) : élu*	*Viviane KERVAZO (18 voix) : élue*
Patrimoine, Voirie, Espaces Verts	*Alain BROGARD (18 voix) : élu*	*Laura GAUTHIER (18 voix) : élue*

Échanges sur la délibération 2026_04_28_11 :
Néant

Après vote à main levée, le conseil municipal :

- Se prononce pour la désignation des membres susmentionnés comme représentant de la Ville de Malestroit au sein des commissions de l'OBC

2026_03_31_12 : Approbation d'une participation anticipée au fonctionnement du SIGSP

M. le Maire expose :

La commune de Malestroit a repris en gestion le SIGSP par l'intermédiaire d'une convention de délégation de gestion depuis 2024.

Le fonctionnement du Syndicat a depuis été largement réorganisé, et nous poursuivons avec les services de la ville, et les élus le travail cadrage et de consolidation pour permettre le développement de notre école publique.

Les communes membres du Syndicat participent au financement du fonctionnement et de l'investissement au prorata du nombre d'élèves inscrits à l'école et issu de leur commune.

Les appels à participation se font sur la base du budget primitif voté. Or, en cette année électorale, ce budget est retardé, ce qui rends impossible les appels à financement auprès des communes pour le premier trimestre, mettant en difficulté la trésorerie du SIGSP.

Afin de résoudre au plus vite cette situation, et pouvoir payer les factures de nos fournisseurs, je vous propose d'accepter une participation anticipée au financement du SIGSP pour ce premier trimestre.

Le montant à payer sera calculé sur la base du montant réglé en 2025, soit 57211,35 €pour le fonctionnement, et 11239,67€ pour l'investissement, soit un total de 68451,02 €.

A noter que nous effectuerons une régularisation lors de l'appel à participation si le montant est différent de celui voté aujourd'hui.

Je tiens à vous préciser, et à vous rassurer sur le fait que cette situation est uniquement due à une problématique réglementaire et administrative. La situation de la trésorerie deviendra saine à nouveau lorsque les appels à participation auront pu être effectués.

Échanges sur la délibération 2026_04_28_12 :
Néant

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la participation financière anticipée au SIGSP à hauteur de 57211,35€ au titre du fonctionnement et de 11239,67€ pour l'investissement, soit un total de 68451,02 €.
- Autorise M. le Maire à signer tout acte ou tout autre document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

2026_03_31_13 : Détermination du taux de promotion

M. le Maire expose :

Je vous rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Je vous propose de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité pour l'année 2026 comme suit :

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES D'AVANCEMENT	Nbre fonctionnaire remplissant les conditions d'avancement de grade	Taux de promotion proposé (en %)	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
Adjoint Administratif principal 2e classe	2	50 %	1
Adjoint technique principal 2e classe	1	100 %	1

Échanges sur la délibération 2026_04_28_13 :
Néant

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le taux de promotion tel que présenté précédemment

2026_03_31_14 : Création d'un poste d'agent des services techniques dans le cadre d'emploi des adjoints techniques

M. le Maire expose :

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de possibilités d'avancement de grade d'agents, il convient de créer et de supprimer les emplois correspondants.

Échanges sur la délibération 2026_04_28_14 :
Néant

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la création d'un emploi d'agent des services techniques dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et de supprimer un emploi d'adjoint technique après saisine du comité technique

Informations générales

Travaux de l'Hôtel de Ville

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de retards pris dans les travaux de l'Hôtel de Ville, notamment en raison des conditions météorologiques du début d'année. L'objectif est

désormais d'achever les travaux et de permettre la réintégration des services municipaux à la mi-septembre 2026, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.

Fête de la musique
Aurore HASQUIN présente les grandes lignes de l'organisation de la Fête de la musique, prévue le dimanche 21 juin, de 15h à 22h, avec plusieurs scènes réparties dans le centre-ville. Un appel à musiciens a été lancé afin de constituer la programmation. Monsieur le Maire indique également qu'un convoi de véhicules anciens traversera le centre-ville le matin du 21 juin.

Dispositif « Argent de poche »
À la suite d'une question posée lors du précédent conseil, Monsieur le Maire indique que la mise en place du dispositif « Argent de poche » ne pourra pas être envisagée pour l'été 2026, notamment en raison du délai et des difficultés d'encadrement des jeunes. La Ville étudie toutefois la possibilité de mettre en place un dispositif pour l'année 2027, éventuellement en partenariat avec les associations locales. Ce sujet pourra être examiné en commission.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les élus et le public et déclare la séance close.

Arrêté en séance du conseil municipal du 9 juin 2026 :

Françoise HANGOUET
Secrétaire de séance

Bruno GICQUELLO
Maire de Malestroit

VILLE DE MALESTROIT MORBIHAN